



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT : /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°20

Rapporteur : Dominique CHALLOT

#### **OBJET : CRÉATION PISTES CYCLABLES LOTISSEMENT « LES CLOSURES » ET A DOMINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DSIL)**

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

A ce titre, la ville de Naintré fait partie intégrante de la zone de revitalisation rurale (ZRR) dans le cadre du programme national « Commune classée en FRR » et peut solliciter de la DSIL pour des projets.

**La commune de Naintré souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement (DSIL) pour effectuer des travaux permettant la création de deux pistes cyclables.**

**La volonté politique de la commune est de réaliser des travaux pour améliorer le partage de la voirie et améliorer ainsi les mobilités douces au sein de la commune.**

**Les opérations envisagées consistent donc à créer deux pistes cyclables sur le lotissement « les Closures » et à Domine.**

Le projet global de réaménagement est estimé à 46 200,00€ ht.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ÉTAT (DSIL), 40 %soit:	18 480,00€
-Subvention Fonds Vélo Grand Châtelleraut, 32 %, soit :	15 000,00€
Autofinancement, 28% soit :	12 720,00€
<b>Total</b>	<b>46 200,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

**Considérant** la nécessité d'engager des travaux permettant la création de pistes cyclables,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,  
**Considérant** que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations de soutien à l'investissement local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux permettant la création de deux pistes cyclables d'un montant global de 46 200,00€ ht ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement local;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

- 7 FEV. 2025

